



NOTRE INDÉPENDANCE EST NOTRE FIERTÉ ET VOTRE GARANTIE

BAREME DES HONORAIRES DE GESTION DE COPROPRIETES

Barème mis à jour le 01/05/2023

Au taux de TVA actuel de 20%

Durée des mandats : De 18 mois à 36 mois.

Soit 12 mois d'exercice comptable + 6 mois nécessaires à la convocation de l'assemblée générale.

Résiliation : Pour motif légitime ou grave

Forfait de gestion courante d'une copropriété

Jusqu'à 13 lots principaux :	2000.00 € TTC
Plus de 13 lots principaux (Prix par lot)	138.00 € TTC

Prestations incluses :

- L'ensemble des dispositions fixées par l'article 18 de la loi du 10 Juillet 1965 et notamment :
- Etablir le budget prévisionnel, les comptes du syndicat et leurs annexes, le soumettre au vote de l'assemblée générale,
- Tenir pour chaque syndicat une comptabilité séparée qui fait apparaître la position de chaque copropriétaire à l'égard du syndicat,
- Assurer l'exécution des dispositions du règlement de copropriété et des délibérations de l'assemblée générale, Administrer l'immeuble, pourvoir à sa conservation, à sa garde et à son entretien,
- En cas d'urgence, faire procéder à l'exécution de tous travaux nécessaires à la sauvegarde de l'immeuble, Etablir et mettre à jour le carnet d'entretien,
- Représenter le syndicat dans tous les actes civils et en justice, ainsi que pour la publication de l'état descriptif de division, du règlement de copropriété ou des modifications apportées à ces actes.

Frais d'affranchissements et acheminements des courriers : Frais réels

Compte bancaire séparé : Ouverture et frais de tenue de compte : Frais bancaires réels

Recouvrement des impayés (à la charge du débiteur) :

Première relance :	00.00 € TTC
Mise en demeure LR + AR	90.00 € TTC
Relance après mise en demeure (facultative)	90.00 € TTC
Conclusion d'un protocole d'accord	48.00 € TTC
Inscription hypothèque légale	204.00 € TTC
Frais de mainlevée d'hypothèque.	204.00 € TTC
Constitution et remise du dossier à l'avocat ou l'huissier – Assignation	150.00 € TTC
Suivi de la procédure	200.00 € TTC

Frais de Mutation (à la charge du vendeur) :

Transmission des éléments nécessaires à l'établissement de :

Montant Pré-état Daté :

La promesse de vente - L'état daté - Acte authentique

L'opposition sur vente

165 € HT soit 198.00 € TTC

380.00 € TTC

150.00 € TTC